

ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

suicide Question écrite n° 28328

Texte de la question

M. Michel Terrot souhaite connaître de M. le ministre de la défense le nombre de suicides recensés au sein de la gendarmerie nationale depuis 1990.

Texte de la réponse

Au cours de l'actuelle décennie, on constate une moyenne de 31 suicides par an commis par des personnes de la gendarmerie, y compris les appelés du contingent (1990 = 30, 1991 = 27, 1992 = 27, 1993 = 40, 1994 = 31, 1995 = 35, 1996 = 31, 1997 = 24, 1998 = 32). Il convient de souligner que la direction générale de la gendarmerie nationale développe des actions de prévention et de gestion du stress post-traumatique et que, par ailleurs, des psychologues interviennent au profit des personnels appartenant à une unité touchée par un événement grave.

Données clés

Auteur: M. Michel Terrot

Circonscription: Rhône (12e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 28328

Rubrique: Mort

Ministère interrogé : défense Ministère attributaire : défense

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 12 avril 1999, page 2143 **Réponse publiée le :** 14 juin 1999, page 3623